

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 28 juin 2012**

Le 28 juin 2012, à 10h30, le Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 2 mai 2012.

Présents : Cathy APOURCEAU-POLY, Juliette ARMAND, Hervé BARBARET, Dominique BUR, Geneviève BRESC, Patrick TILLIE, Frédéric CHEREAU, Simon-Pierre DINARD, Claudia FERRAZZI, Catherine GENISSON, Catherine GUILLOU, Henri LOYRETTE, Sophie MAKARIOU, Christophe MONIN, Daniel PERCHERON, Christophe PILCH, Ivan RENAR

Pouvoirs : Jean-Jacques AILLAGON à Daniel PERCHERON, Augustin DE ROMANET à Hervé BARBARET, Guy DELCOURT à Henri LOYRETTE, Jean-Luc MARTINEZ à Claudia FERRAZZI, Vincent POMAREDE à Christophe MONIN

Excusés : Françoise COOLZAET, Gérald DARMANIN, Dominique DUPILET, Jean-Pierre KUCHEIDA, Philippe RAPENEAU, Aline SYLLA-WALBAUM

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre : Valérie FOREY

Etat : Isabelle DAVID, Sous-Préfet de Lens

Région Nord – Pas de Calais : Elvire PERCHERON, Isabelle LAFORCE, Anne-Charlotte RICHEBE, Jérôme DARRAS, François DELAGRANGE,

Ville de Lens : Manuel GONZALEZ

Département du Pas de Calais : Jean-Yves DOUCHEZ

Musée du Louvre-Lens, Xavier DECTOT, Catherine FERRAR, Florence DHAENENS

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Madame Claudia FERRAZZI est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2012 045 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1431-2 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu la loi 2006 -723 du 22 juin 2006- modifiant le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens » ;

Vu la délibération n°2011 029 du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2011, approuvant le budget primitif 2012,

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant qu'aux termes de l'article R. 1431-7 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'adoption du budget supplémentaire de l'établissement tel que figurant en annexe de la présente délibération, Le budget supplémentaire présenté répartit l'affectation du résultat de l'exercice 2011 entre les postes de la section de fonctionnement concernés par l'accélération de l'activité du musée (personnel – prestations de services)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 21 voix pour dont 5 avec pouvoir et 1 absence :

- approuver le budget supplémentaire de l'année 2012 tel que repris en annexe

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »

PRÉFET DE LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

27 SEP. 2012

ARRIVÉE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOUVRE

LENS

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
MUSEE LOUVRE - LENS**

POSTE COMPTABLE DE LENS

M 14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

ANNEE 2012

SOMMAIRE

Feuille n° 3 de la délibération n° 2012 045

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
p.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.4	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.10/12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.13/14	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
p.15/16	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.17/18	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.19	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.20	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.21	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		
p.21	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.21	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.22	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
p.23	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.24	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
p.25	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
p.25	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
p.26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.26	A4 - Etat des provisions		
p.26	A5 - Etalement des provisions		
p.27	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.28	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.29	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.30	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
p.31	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.32	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		
p.33	A8 - Etat des charges transférées		
p.33	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
p.34	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.35	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.35	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.35	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		
p.35	B1.5 - Etat des engagements reçus		
p.36	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.37	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.37	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.37	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
p.38/39	C1 - Etat du personnel		
p.40	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.41	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.41	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.41	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p.41	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Déclatons en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.42	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p.42	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-16 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

 	Établissement Public de Coopération Culturelle Musée du Louvre-Lens	BUDGET 2012
---	--	------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Informations fiscales N-2 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes					
Taxe professionnelle					
4 taxes					

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:**
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ou cumulé – de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 031 012,46	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	1 031 012,46 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 031 012,46	1 031 012,46

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		+ 759,46
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	759,46 (si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		+ 759,46	+ 759,46

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 031 771,92	1 031 771,92
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	4 871 000	0	614 000,00	614 000,00	614 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 900 775	0	531 012,46	531 012,46	531 012,46
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	2 500	0	0	0	0
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0	0	0	0	0
Total des dépenses de gestion courante		6 774 375		1 145 012,46	1 145 012,46	1 145 012,46
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	1 000	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions (4)	64 000	0	-64 000,00	-64 000,00	-64 000,00
022	Dépenses imprévues	50 000	0	-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 889 375	0	1 031 012,46	1 031 012,46	1 031 012,46
+						
023	Virement à la section d'investissement (5)	230 000	0	-759,46	-759,46	-759,46
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	0	0	+759,46	+759,46	+759,46
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	0	0	0	0	0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		230 000	0	0,00	0,00	0,00
-						
TOTAL		7 119 375	0	1 031 012,46	1 031 012,46	1 031 012,46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
---	----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 031 012,46
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuations de charges	0				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	348 500				
73	Impôts et taxes	0				
74	Dotations et participations	6 680 875				
75	Autres produits de gestion courante	0				
Total des recettes de gestion courante		7 029 375				
76	Produits financiers	0				
77	Produits exceptionnels	90 000				
78	Reprises sur provisions (4)	0				
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 119 375				
+						
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	0				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	0				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 119 375				
-						
TOTAL		7 119 375				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 031 012,46
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 031 012,46
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	0,00
--	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 - RI 021 - DI 040 - RF 042 - RI 040 - DF 042 - DI 041 - RI 041 - DF 043 - RF 043.
- (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks (6)	0				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	190 000				
204	Subventions d'équipement versées	0				
21	Immobilisations corporelles	40 000				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0				
23	Immobilisations en cours	0				
	Total des opérations d'équipement	0				
	Total des dépenses d'équipement	230 000				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0				
13	Subventions d'investissement	0				
16	Emprunts et dettes assimilées	0				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)	0				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0				
27	Autres immobilisations financières	0				
28	Amortissement des immobilisations	0				
020	Dépenses imprévues	0				
	Total des dépenses financières	0				
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	0				
	Total des dépenses réelles d'investissement	0				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	0				
041	Opérations patrimoniales (5)	0				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0				
	TOTAL	230 000				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	759,46
--	---------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	759,46
---	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks (6)	0				0
13	Subventions d'investissement	0				
16	Emprunts et dettes assimilées	0				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0				
204	Subventions d'équipements versées	0				
21	Immobilisations corporelles	0				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0				
23	Immobilisations en cours	0				
	Total des recettes d'équipement	0				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	0				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	0		759,46	759,46	759,46
138	Autres subv. d'invest. non transf.	0				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)	0				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0				
27	Autres immobilisations financières	0				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0				
	Total des recettes financières	0				
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	0				
	Total des recettes réelles d'investissement	0		759,46	759,46	759,46
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	230 000		-759,46	-759,46	-759,46
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	0		759,46	759,46	759,49
041	Opérations patrimoniales (5)	0				0
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	230 000		759,46	759,46	759,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
--	----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	759,46
---	---------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	0,00
--	-------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	+ 634 000,00		+ 634 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	+531 012,46		+531 012,46
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions	-64 000,00		-64 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues	-50 000,00		-50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		-759,46	-759,46
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		+759,46	+759,46
	Dépenses de fonctionnement –Total	1 031 012,46	0	1 031 012,46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	1 031 012,46
--	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			
	Dépenses d'investissement –Total			

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	759,46
--	---	---------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	+ 759,46
---	---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement – Total			

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 031 012,46
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 031 012,46
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissements			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		-759,46	-759,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		+759,46	+759,46
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	759,46
-----------------------------------	---------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	+759,46
---	----------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 871 100	614 000	614 000
60221	Combustibles et carburants	32 000	-32 000	-32 000
60611	Eau et assainissement	10 000		
60612	Énergie - Electricité	10 000		
60621	Combustibles	30 000	32 000	32 000
60622	Carburants	40 000		
60623	Alimentation	5 000		
60628	Autres fournitures non stockées	5 000		
60631	Fournitures d'entretien	5 000		
60632	Fournitures de petit équipement	6 400		
60636	Vêtements de travail	5 000		
6064	Fournitures administratives	10 000		
6065	Livres, disques, cassettes..(bibliothèques et médiathèques)	10 000		
6068	Autres matières et fournitures	5 000		
611	Contrats de prestations de services	2 369 700	614 000	614 000
6132	Locations immobilières	5 000		
6135	Locations mobilières	20 000		
614	Charges locatives et de copropriété	300		
61521	Terrains	10 000		
61522	Bâtiments	50 000		
61551	Matériel roulant	27 500		
61558	Autres biens mobiliers	20 000		
6156	Maintenance	20 000		
616	Primes d'assurance	720 000		
617	Études et recherches	68 000		
6182	Documentation générale et technique	5 000		
6226	Honoraires	1 000		
6231	Annonces et insertions	100 000		
6232	Fêtes et cérémonies	10 000		
6236	Catalogues et imprimés	100 000		
6241	Transports de biens	1 000 000		
6244	Transports administratifs	50 000		
6247	Transports collectifs	33 900		
6251	Voyages et déplacements	50 800		
6261	Frais d'affranchissement	15 000		
6262	Frais de télécommunications	20 000		
627	Services bancaires et assimilés	0		
6288	Autres services extérieurs	1 500		
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 900 775	531 012,46	531 012,46
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	164 000		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (ad	15 000		
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	12 500		
64111	Rémunération principale	468 530	531 012,46	531 012,46
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résid	5 000		
64118	Autres indemnités	160 000		
64131	Rémunérations	370 000		
64138	Autres indemnités	175 000		
6451	Cotisations à l'URSSAF	273 245		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 000		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	50 000		
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	15 000		
6488	Autres charges	82 500		
014	Atténuations de produits	0	0	0
...	...			

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	2 500		
6531	Indemnités	2 000		
6558	Autres contributions obligatoires	500		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		6 878 975	1 145 012,46	1 145 012,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0		
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000		
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000		
68	Dotations aux provisions (d) (6)	64 000	-64 000	-64 000
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	64 000	-64 000	-64 000
022	Dépenses imprévues (e)	50 000	-50 000	-50 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 889 375	1 031 012,46	1 031 012,46
023	Virement à la section d'investissement	230 000	-759,46	-759,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		+759,46	+759,46
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.		+759,46	+759,46
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		230 000	0,00	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (10)	0	0	0
...				
6015	Terrains à aménager			
6045	Achats d'études, prestations de services (terrain à aménager)			
605	Achats de matériel, équipements et travaux			
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement			
...				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		230 000	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 119 375	1 031 012,46	1 031 012,46

RESTES A REALISER N-1 (11)	0
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
+	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 031 012,46

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 IB – Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0		
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	0		
6037	Variation des stocks de marchandises ...	0		
609...	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0		
629	Rabais, remises et ristournes obtenues sur autres services extérieurs	0		
6419	Remb. sur rémunérations du personnel	0		
6459	Remb. sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0		
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0		
6489	Remb. au titre du fonds de compensation de cessation progressive d'activité	0		
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	348 500		
7018	Autres ventes de produits finis	89 000		
7062	Prestations de service	259 500		
73	Impôts et taxes	0		
74	Dotations et participations	6 680 875		
7472	Régions	6 680 875		
75	Autres produits de gestion courante	0		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		7 029 375		
(a) = 70+73+74+75+013				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)	0		
77	Produits exceptionnels (c)	90 000		
7788	Produits exceptionnels divers	90 000		
78	Reprises sur provisions (d) (5)	0		
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 119 375		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	0	0	0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 119 375		

RESTES A REALISER N-1 (10)	0
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 031 012,46
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 031 012,46

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks	0		
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	190 000		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	0		
20411	Etat	0		
2051	Concessions et droits similaires	190 000		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	40 000		
211	Terrains nus	0		
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0		
2211	Terrains nus	0		
...				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0		
2312	Terrains	0		
	Total des dépenses d'équipement	230 000		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		
1021	Dotations			
13	Subventions d'investissement	0		
1311	Etat et établissements nationaux	0		
16	Emprunts et dettes assimilées	0		
163	Emprunts obligataires	0		
18	Compte de liaison : affectation à	0		
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0		
261	Titres de participation	0		
27	Autres immobilisations financières	0		
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0		
020	Dépenses imprévues	0		
	Total des dépenses financières	0		
45...1.	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)	0		
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0		
	TOTAL DEPENSES REELLES	230 000		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	0	0	0
	Reprises sur autofinancement antérieur	0	0	0
10...	...			
102291	Reprise sur FCTVA			
139	Subv. d'investissement reprises au c/résultat			
15...	Provisions pour risques et charges (6)			
...	...			
29... 2	Provisions pour dépréciation des immobilisations (6)			
39... 2	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (6)			
49... 2	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (6)			
59... 2	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (6)			
...	...			
	Charges transférées (7)			
21...	...			
22...	...			
23...	...			
28188	Autres immobilisation corporelles			
31...	Matières premières (et fourniture)			
33...	En-cours de production de biens			
34...	En-cours de production de services			
35...	Stocks de produits			
4816	Frais d'émission des emprunts			
4817	Indemnités de renégociation de la dette			
...	...			
041	Opérations patrimoniales (8)	0	0	0
16...	Emprunts et dettes assimilées			
20...	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23...	Immobilisations en cours			
26...	Participations et créances rattachées à des participations			
27...	Autres immobilisations financières			
45... 1	Opérations pour le compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	230 000		
--	----------------	--	--

RESTES A REALISER N-1 (9)	0
----------------------------------	---

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	759,46
--	--------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	759,46
---	--------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks	0	0	0
...	...			
13	Subventions d'investissement	0	0	0
1311	Etats et établissements nationaux			
...	...			
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
163	Emprunts obligataires			
...	...			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme			
...	...			
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
20411	Etat			
...	...			
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
2111	Terrains nus			
...	...			
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
2211	Terrains nus			
...	...			
23	Immobilisations en cours	0	0	0
2312	Terrains			
...	...			
Total des recettes d'équipement		0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
1021	Dotations			
...	...			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		759,46	759,46
138	Autres subventions d'investissement transférées	0	0	0
18	Compte de liaison : affectation à			
...	...			
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0	0	0
261	Titres de participation			
...	...			
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
271	Titres immobilisés (droits de propriété)			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0
Total des recettes financières		0	759,46	759,46
45...2.	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)	0	0	0
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES		0	759,46	759,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
		230 000	-759,46	-759,46
021	Virement de la section de fonctionnement	0	+759,46	+759,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	0	+759,46	+759,46
28188	Autres immobilisation corporelles	0	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		230 000	0,00	0,00
		0		0
041	Opérations patrimoniales (8)			
10...	Dotations, fonds divers et réserves			
16...	Emprunts et dettes assimilées			
20...	Immobilisations incorporelles			
21...	Immobilisations corporelles			
23...	Immobilisations en cours			
26...	Participations et créances rattachées à des participations			
27...	Autres immobilisations financières			
45...2	Opérations pour le compte de tiers			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		230 000	759,46	759,46
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				0
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				759,46

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:.... (1)

LIBELLE :...

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant pour information (6)
DEPENSES			a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES			d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		

Besoin de financement = (a+b) – (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) – (a+b)	

- (1) Ouvrir un cadre par opération ;
(2) Rayer la mention inutile ;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	IV
	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	FONCTIONNEMENT									TOTAL
			0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	
DEPENSES (3)												
	Dépenses de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)												
	Recettes de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
	SOLDE											
DEPENSES (3)												
	Dépenses de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)												
	Recettes de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
	SOLDE											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs homologues, leurs établissements et services administratifs homologues, les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget fonctionnelle (seu-fonction ou rattachés). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécial).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT – REPARTITION PAR PRETEURS	A2.1
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.2
AUTRES DETTES	A2.3

A2.1 – DETTE SUR EMPRUNT – REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé					
Caisses de crédit agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Épargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS – Banques Populaires					
Crédit mutuel – CIC					
Organismes d'assurance					
... (3)					
Auprès des organismes de droit public					
... (3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					
... (3)					

- (1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de crédit (ou de crédit renouvelable), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 « opérations afférentes à l'emprunt » doivent être inscrites ;
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 ;
(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A2.2 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
...					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

A2.3 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location – ventes			
Dettes pour location – acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			
...			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A2.4

A2.4 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat							
...							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
...							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
...							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
...							
...							
...							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

- (1) répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles ;
(2) préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel ;
(3) emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat ;
(4) emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé) ou changement du mode d'amortissement).
(5) indiquer le niveau du taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;
(6) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.5

A2.5 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en (7) intérêts	ICNE de l'exercice
	Année	Profil							taux ... (3)	Index (4)	Taux... (3)	Index (4)			
TOTAL GENERAL															
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros (8)															
1642 Emprunts en devises (hors zone €) (8)															
16441 Opérations affectées à l'emprunt															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts															
1682 Bons à moyen terme négociables															
1687 Autres dettes															

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;
 (2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle ;
 (3) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);
 (5) Taux annuel, tous frais compris ;
 (6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'été amont au budget primitif ;
 (7) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668 ;
 (8) Reprendre la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A2.4 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options) ;
 (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Années de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle en années (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil						taux ... (4)	Index (5)	Taux (6)	Index (5)	Taux ... (4)	Index (5)		Niveau de taux	en (8)		en capital
Totales des dépenses au c/166																		
Refinancement de dette																		
.....																		
.....																		
.....																		
Totales des recettes au c/166																		
Refinancement de dette																		
.....																		
.....																		
.....																		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt au titre de la dette et un établissement de crédit actif de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes au c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel proportionnel, T pour trimestriel et M pour mensuelle.

(3) Indiquer A pour annuité, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, profilé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date du vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 et intérêts réglés à l'échéance (intérêts décaissés) et intérêts écumés dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A2.7
CONTRAT DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A2.8
CREDITS DE TRESORERIE	

A2.7 – ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option, le cas échéant	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								charges (1)	produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668 ;
(2) produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A2.8 – CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie(2)	Date de décision	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de crédits de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989 ;

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs ;

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-22 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : Bien inférieur à 1000 € Biens ou catégories de biens amortis : Matériel téléphonique mobile	Durée : un an 17 février 2012

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...) ;

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

A6.1 – DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget de l'exercice	Restes à réaliser (3)	
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D				
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C				
16 Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)				
163	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
167...	...			
168...	...			
Autres dépenses financières (sous-total) (B)				
10	Reversement de dotations et fonds divers			
13	Remboursement de subventions			
26	Participations et créances rattachées			
261	Titres de participation			
266	Autres formes de participation			
27	Autres immobilisations financières			
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)			
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)			
274	Prêts accordés			
275	Dépôts et cautionnements versés			
276...	...			
...	...			
020	Dépenses imprévues			
Transferts entre sections = C+D				
Reprises sur autofinancement antérieur :				
10...	Dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. d'invest. transférées au compte de répartition			
15...	Sur provisions pour risques et charges (5)			
... 9	Sur provisions pour dépréciation des ... (5)			
...	Autres opérations (à détailler)			
Charges transférées (D) = E+F+G				
Travaux en régie (E)				
2...	...			
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)				
481...	...			
Stocks et en-cours (G)				
3...	...			

Dépenses	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
	I	D001	IV

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, III ;
(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les dépenses imprévues et opérations d'ordre ;
(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

A6.2 – DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d				III
Ressources propres externes (a)				
10222	FCTVA			
10223	TLE			
10224	Versements au titre du P.L.D.			
10225	Participation pour dépassement du COS.			
10228	Autres fonds globalisés			
Autres recettes financières (b)				
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
274	Remboursement de prêts			
024	Produits des cessions			
Transferts entre sections (c)				
15	Provisions pour risques et charges (5)			
28	Amortissement des immobilisations			
...	...			
.9	Provisions pour dépréciations des... (5)			
...	...			
481...	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
...	...			
021	Virement de la section de fonct. (d)			

	Opérations de l'exercice	Solde de l'exercice (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II (6)
Solde des op. financières			

	Montant
Dépenses financières (IV)	IV
Recettes financières (V)	V
Solde (recettes – dépenses)	VI = V – IV (6)
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (7)	VI – c/2763 – D (6)

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, III ;
(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre ;
(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Indiquer le signe algébrique ;
(7) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1
(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)	
..... (1)	

A7.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
...	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts	
...	
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions et participations	
...	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
...	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
...	
68	Dotations aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
...	
014	Atténuations de produits		78	Reprises sur provisions (3)	
...	
022	Dépenses imprévues		013	Atténuations de charges	
...	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre section		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
...	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
...	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	
13	Subventions d'investissement		13	Subventions d'investissement	
...	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
...	
204	Subv. d'équipements versées (hors opé.)		204	Subventions d'équipements versées	
...	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		21	Immobilisations corporelles	
...	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
...	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		23	Immobilisations en cours	
...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
...	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)					
...	...				
45...1.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)		45...2.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
...	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM		
...	...		7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			Dotations et participations reçues		
			74...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés		Autres recettes de fonctionnement réelles		
			70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
			
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
...	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
...	
67	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
...	
68	Dotations aux provisions (3)		Reprises sur provisions (3)		
...	
014	Atténuations de charges		013	Atténuations de produits	
...	
022	Dépenses imprévues (3)		Total des recettes réelles		
Total des dépenses réelles					
042	Opé. d'ordre de transfert entre section		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
...	
023	Virement à la section d'investissement (4)		Total des recettes d'ordre		
Total des dépenses d'ordre					
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16...	...		16...	...	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20...	...		10...	...	
21...	...		13...	...	
22...	...				
23...	...				
26...	...				
27...	...				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
...	...				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
10...	...		20...	...	
13...	...		21...	...	
...	...		22...	...	
...	...		26...	...	
...	...		27...	...	
45...1.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)		23...2.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
...	
	Total des dépenses d'ordre		021	Virement de la section de fonctionnement (3)	
				Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A8 A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III).

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :/./....

DEPENSES 45..1				RECETTES 45..2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				- Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				- Financement par le mandataire			
				- Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
IV
Bl.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté par l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Annuités garanties au cours de l'exercice en capital en intérêts	
Année	Profil								Taux (3)	Index (4)		Taux (5) Taux actuariel	Index (4)
Totaux généraux													
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)													
...													
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)													
...													
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat													
...													
Totaux pour les autres emprunts													
...													

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser;
 (2) annuelle, trimestrielle ou mensuelle;
 (3) indiquer fixe, profilé ou post-fixe pour les taux variables;
 (4) indiquer le type d'index (ex: EURIBOR 3 mois...);
 (5) taux annuel, tous frais compris;
 (6) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif;
 (7) indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur tout la durée (F), indexé sur toute la durée (I) avec des tranches (T) ou avec options (O);
 (8) annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.2
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.3
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.5

B1.2 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.3 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.4 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
	...						
	8018 Autres engagements donnés.....						
	Au profit d'organismes publics.....						
	...						
	Au profit d'organismes privés.....						
	...						
	TOTAL						

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (sauf crédit-bail immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (sauf annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus.....						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.6

B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

NEANT

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation	... (1)	... (1)	Total des recettes grevées d'une affectation
		Restes à employer au 01/01/N					
		Recettes					
		Dépenses					
		Restes à employer au 31/12/N					

- (1) Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/6/2012	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/6/2012

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Administrateur territorial hors classe	A	1	1	
Administrateur	A	1	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE ①		32	2	
Directeur	A	4	0	
Attaché principal	A	7	0	
Attaché	A	12	2	
Rédacteur principal	B	2	0	
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	0	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	0	
TECHNIQUE ②		21	0	
Ingénieur	A	5	0	
Ingénieur principal	A	4	0	
Technicien	B	2	0	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	3	0	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	3	0	
Agent de maîtrise	C	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	0	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	0	
CULTURELLE (3)		16	5	
Conservateur du Patrimoine en chef	A	1	1	
Conservateur du Patrimoine	A	2	0	
Attaché de conservation	A	11	2	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	1	1	
Bibliothécaire	A	1	1	
EMPLOIS NON CITES ④		0	0	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		71	8	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/6/2012	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
Assistant de direction	C	ADM	310	3.1
Chargé de conception multimedia	A	CULT	500	A 3.5
Chargé d'éditions	A	COM	466	A 3.5
Chef de service communication	A	COM	572	A 3.5
Chef de service des publics	A	CULT	572	A 3.5
Régisseur des œuvres	A	CULT	379	A 3.5
Chargé de communication marketing	A	COM	423	A 3.5
Responsable de pôle (centre de ressources)	A	CULT	801	A 3.5
Chef de service maintenance exploitation	A	TECH	811	A 3.5
Médiateur coordinateur	A	CULT	542	A 3.5
TOTAL GENERAL	10			

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier
 TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 COM : Communication
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 RS : Restauration scolaire
 ENT : Entretien
 CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complet (-31H30) dans les communes de -2000 habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Forme juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Détenion d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres. ...				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité propre ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS			
CE					
Régies personnalisées					
...					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière			
Lotissement					
Service social et médico-social					
...					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		

IV - ANNEXE

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D1
	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/(N-1)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation%%%%%%
TFPB%%%%%%
TFPNB%%%%%%
Taxe professionnelle%%%%%%
TOTAL%%%%%%

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 28
 Nombre de membres présents 17
 Nombre de suffrages exprimés 21
 VOTES : Pour 20
 Contre 0
 Abstention 1

Date de convocation : 2 mai 2012

Présenté par le Président du Conseil d'Administration(1),
 A Lens le 28 juin 2012
 Le Président du Conseil d'Administration (1),

[Signature]

Délibéré par le Conseil d'Administration (2), réuni en session 28 juin 2012
 A Lens, le 28 juin 2012
 L'assemblée délibérante (2),

[Multiple signatures and stamps]

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
 Bureau des Finances des Collectivités Locales

Reçu le : 24 JUL. 2012

[Circular stamp: PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS - 1.ACL.01 - 01/12/11]

Certifié exécutoire par le Président du conseil d'Administration (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Lens, le